Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 28 (1895)

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VARIÉTÉS

Glanures.

Moïse a été le sauveur, le libérateur et même, si l'on veut, le créateur de son peuple. C'est là, dans l'œuvre de sa vie, la chose capitale. Législateur, il ne l'est devenu qu'après avoir été cela. Le *sauveur* de son peuple, il l'a été au sens accompli, encore que Josué, les « Juges, » les rois aient poursuivi son œuvre. En tant que *législateur*, au désert, il ne pouvait faire autre chose que de poser les premières bases sur lesquelles les siècles ont dû continuer à bâtir. C'est le penchant naturel au pharisaïsme qui induit à faire reposer le centre de gravité de l'œuvre de Moïse dans la législation, au lieu de le chercher dans l'affranchissement et la création du peuple. Cette tendance est la même que celle qui a abouti à faire du christianisme une *nova lex*. (R.-F. GRAU, *La sortie d'Egypte* [*Beweis des Glaubens*], août 1894; reproduit dans le volume posthume *Gottes Volk und sein Gesetz*.)

Les savants Juifs prétendent que tout ce que Jésus a dit se trouve aussi dans le Talmud. Soit, — et bien d'autres choses avec. — Mais comment donc Jésus s'y est-il pris pour démêler le vrai et l'éternel dans tout ce fatras de science légale? Et pourquoi personne d'autre n'a-t-il su faire ce triage? Est-il bien sûr, d'ailleurs, quand telle parole de Jésus est attribuée dans le Talmud au rabbi Hillel, que le Talmud ait raison ? Ne se pourrait-il pas que tel fragment de l'Evangile se fût égaré dans le Talmud et eût continué à y faire son chemin sous un pavillon étranger? C'est pure superstition que de croire que le Talmud se fonde uniquement sur la tradition orale. Il repose à maint égard sur une littérature antérieure et s'en réfère à des sources écrites. (WELLHAUSEN. *Histoire israélite et judaïque*.)